

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Formation d'une commission d'appel d'offres

Mesdames, Messieurs,

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que pour les communes de 3500 habitants et plus, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- le Maire ou son représentant, Président ; en l'occurrence Monsieur le Maire Jean-Pierre ABELIN ou son représentant, Monsieur MIS ;
- 5 membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier.

Le Maire invite les listes candidates à se faire connaître.

Liste A « Châtellerault vivra » Jean-Pierre ABELIN

- M. Jean-Pierre LARDON
- M. Jean-Michel MEUNIER
- M. Gilles MAUDUIT
- Mme Maryse LAVRARD
- Mme Laurence RABUSSIER
- M. Jacques DUMAS
- M. Jean-Marc LARDEUR
- Mme Béatrice ROUSSENQUE
- M. Brahim BENZERGA
- M. Jean-Claude RIQUIN

Liste B « Châtellerault avance » Joël TONDUSSON

- M. Guy GRATTEAU
- M. Jean Claude MONAURY
- M. Joël TONDUSSON
- Mme Laurence AUMON
- M. Michel GUERIN
- Mme Catherine BARRAULT
- M. Cyril CIBERT

Liste C « Châtelleraut uni » Gilles MICHAUD

- M. Gilles MICHAUD
- M. Saul FERREIRA
- Mme Marie-Hélène DAYDET

Le Maire propose de procéder au scrutin secret :

1^{ère} élection : membres titulaires

La liste A obtient 29 voix.

La liste B obtient 6 voix.

La liste C obtient 1 voix.

Le quotient électoral est de $\frac{38}{5}$ (suffrages exprimés) = 7,6
5 (nombre de postes à pourvoir)

Calcul à la proportionnelle :

- La liste A obtient 3 sièges ($29 / 7,6 = 3,86$) reste : 6,2
- La liste B obtient 0 siège ($6 / 7,6 = 0,79$) reste : 6
- La liste C obtient 0 siège ($3 / 7,6 = 0,39$) reste : 3

3 sièges sont attribués à la proportionnelle, il reste donc 2 sièges à pourvoir.

Calcul au plus fort reste :

La liste A obtient 1 siège.

La liste B obtient 1 siège.

La liste C obtient 0 siège.

Au total :

La liste A obtient 4 sièges de membres titulaires : les élus sont donc :

- M. Jean Pierre LARDON
- M. Jean Michel MEUNIER
- M. Gilles MAUDUIT
- Mme Maryse LAVRARD.

La liste B obtient 1 siège de membre titulaire : l'élu est donc :

- M. Guy GRATTEAU

2^{ème} élection : membres suppléants

La liste A (sans les délégués élus membres titulaires) obtient 29 voix.

La liste B (sans le délégué élu membre titulaire) obtient 6 voix.

La liste C obtient 1 voix.

Délibération du conseil municipal

du 10 avril 2008

n° 3

page 3/3

Le quotient électoral est de $\frac{38}{5}$ (suffrages exprimés) = 7,6
5 (nombre de postes à pourvoir)

Calcul à la proportionnelle :

→ La liste A obtient 3 sièges ($29 / 7,6 = 3,86$) reste : 6,2
→ La liste B obtient 0 siège ($6 / 7,6 = 0,79$) reste : 6
→ La liste C obtient 0 siège ($3 / 7,6 = 0,39$) reste : 3

3 sièges sont attribués à la proportionnelle, il reste donc 2 sièges à pourvoir.

Calcul au plus fort reste :

La liste A obtient 1 siège.

La liste B obtient 1 siège.

La liste C obtient 0 siège.

Au total :

La liste A obtient 4 sièges de membres suppléants : les élus sont donc :

- Mme Laurence RABUSSIER.
- M.Jacques DUMAS
- M.Jean Marc LARDEUR
- Mme Béatrice ROUSSENQUE

La liste B obtient 1 siège de membre suppléant : l'élu est donc :

M.Jean Claude MONAURY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu a élu les membres de la commission d'appel d'offres suivants :

Membres titulaires :

M.Jean Pierre LARDON
M.Jean Michel MEUNIER
M.Gilles MAUDUIT
Mme Maryse LAVRARD
M. Guy GRATTEAU

Membres suppléants :

Mme Laurence RABUSSIER
M. Jacques DUMAS
M.Jean Marc LARDEUR
Mme Béatrice ROUSSENQUE
M. Jean Claude MONAURY

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 18.04.08 n°4732

Publié en mairie

Le 17.04.08

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD